



Finadev

CREDITS - DEPOTS - CHANGE - TRANSFERTS - ASSURANCES
www.finadev-groupe.com



www.finadev-groupe.com

**Termes De Référence (TDR) pour la
sélection d'un commissaire aux comptes
titulaire et son suppléant**

Réf.: FINADEV/2501/TDR/001

Sommaire

I- Préambule et objet de la consultation	3
II- Caractéristiques de la prestation.....	3
III- Condition de la consultation	5
A - Dossier de candidature	5
B- Critères d'analyse des offres.....	5
C- Notification du marché.....	6
IV- Condition de la candidature	6
A - Mode de demande des dossiers de candidature	6
B - Dossiers de candidature.....	7
V- Besoin d'informations	7

I- Préambule et objet de la consultation

FINADEV SA est un Système Financier Décentralisé (SFD) distribuant le crédit et collectant de l'épargne. Elle a été créée en 1998, mais exerce ses activités en tant que société anonyme depuis l'année 2001 sous l'agrément obtenu auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

Elle est inscrite dans le registre des agréments des SFD tenu par l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) sous le numéro L.13.0047.A.

Au 30 novembre 2024,

- ✦ FINADEV SA dispose de 51 643 clients actifs ;
- ✦ Elle compte 77 employés ;
- ✦ Son total bilan s'élève à FCFA 11 093 428 810.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire national à travers treize (13) agences. La direction générale est située à Fidjrossè au quartier Houenoussou, rue de la Francophonie.

FINADEV tient annuellement plusieurs Conseils d'Administration dont un, pour arrêter ses comptes et une Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation de ses comptes.

Elle est sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est contrôlée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire.

Elle fait partie des institutions inscrites à l'article 44 de la loi N°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des SFD. En conséquence, ses états financiers doivent être certifiés par un Commissaire aux comptes.

Dans le cadre du respect de l'instruction numéro 006-06-2010 relative au commissariat aux comptes au sein des Systèmes Financiers des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA), elle doit disposer de deux commissaires aux comptes, un titulaire et un suppléant.

II- Caractéristiques de la prestation

Le présent marché a pour objet d'une part, de désigner un commissaire aux comptes titulaire et son suppléant.

D'autre part, ce marché permettra d'arrêter les modalités et les conditions d'exécution des prestations d'audit légal des comptes de FINADEV en vue de la certification pour la période de contrôle des comptes des exercices comptables :

- ✦ de 2024 à 2029 inclus, pour le titulaire ;
- ✦ de 2025 à 2030 inclus, pour le suppléant.

La mission générale comporte:

- ✦ La certification des comptes annuels ;
- ✦ Les vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires ;
- ✦ Le devoir d'alerter FINADEV en prévention des difficultés ;
- ✦ La présence d'un représentant du Commissaire aux comptes aux Assemblées Générales annuelles.

La certification des comptes doit s'appuyer sur le référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés de l'UMOA.

Le rapport de certification des comptes doit couvrir notamment les points ci-après:

- ✦ Le fonctionnement des organes (Conseil d'Administration et Comité de crédit) ;
- ✦ Le fonctionnement du contrôle interne ;
- ✦ L'opinion sur les comptes ;
- ✦ Le système d'information et de gestion ;
- ✦ La gestion des risques ;
- ✦ Le respect de la réglementation prudentielle et de toute disposition légale réglementaire.

Le commissaire aux comptes est tenu d'élaborer un rapport spécial sur :

- ✦ les conventions réglementées ;
- ✦ les rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- ✦ les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ;
- ✦ la tenue conforme du registre des titres nominatifs.

III- Condition de la consultation

A - Dossier de candidature

Le soumissionnaire peut être une personne physique ou une personne morale. Nous demandons dans la réponse à cette consultation:

- ✦ Une copie du présent TDR déchargée dont toutes les pages devront être paraphées ;
- ✦ Une note de présentation du cabinet avec le détail de ses références techniques dans le domaine de l'audit des comptes en général et des Systèmes Financiers Décentralisés en particulier ;
- ✦ L'attestation d'inscription du cabinet à l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) du Bénin au titre de l'année 2024 ;
- ✦ L'attestation d'inscription de l'expert comptable à l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) du Bénin au titre de l'année 2024 ;
- ✦ Le curriculum vitae de l'expert comptable;
- ✦ Une note de présentation de la méthodologie de travail (nombre d'interventions, durée, date, méthodes de contrôle, etc...);
- ✦ Une lettre d'engagement attestant que le cabinet et ou la personne physique ne sont (n'est) frappés (é) d'aucune interdiction dans le cadre de l'exécution de la mission de commissariat aux comptes suivant les dispositions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA et celles contenues dans la circulaire N° 002-2018/CB/C de la Commission Bancaire de l'UMOA;
- ✦ Une proposition financière en Francs CFA datée et signée qui détaillera les différents postes budgétaires, le mode de calcul de la prestation ainsi que le taux de valorisation annuel; les différents frais devront être inclus ;
- ✦ Les annexes datées et signées.

NB : Le Représentant du Cabinet, signataire des rapports doit produire son curriculum vitae, sa lettre d'engagement de même que son attestation d'inscription à l'OECCA.

B- Critères d'analyse des offres

Un Comité ad'hoc interne procédera au dépouillement des dossiers soumis. Les dossiers seront jugés selon les critères ci-après:

- ✦ Appartenance à l'OECCA du Bénin ;

- ⚡ Expériences dans le domaine du commissariat aux comptes en général ;
- ⚡ Expériences dans le domaine du commissariat aux comptes des Systèmes Financiers Décentralisés en particulier ;
- ⚡ Méthodologie de travail ;
- ⚡ Coût de la prestation.

La sélection sera faite suivant la grille d'appréciation des offres suivante :

Grille d'appréciation des offres		
Eléments	Points	% de pondération
Proposition technique		
Appartenance à l'OECCA du Bénin	15	80%
Expériences dans le domaine du Commissariat aux comptes	15	
Expériences dans le domaine du commissariat aux comptes des SFD	20	
Méthodologie de travail	50	
Point (Proposition technique)	Total des points x 80%	
Proposition financière (après négociation)		
Point (Proposition financière)	(La proposition financière la plus basse parmi les soumissionnaires/La proposition financière du soumissionnaire) x100x20%	20%
Point total	Point (Proposition technique) + point (Proposition financière)	

C- Notification du marché

La décision d'attribution du marché sera communiquée aux soumissionnaires retenus par courrier après leur approbation par les organes et les autorités réglementaires.

IV- Condition de la candidature

A - Mode de demande des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site web de FINADEV: www.finadev-groupe.com.

Le dossier est également disponible au niveau du secrétariat de la Direction Générale de FINADEV à Fidjrossè au quartier Houenoussou, rue de la Francophonie.

B - Dossiers de candidature

Les réponses doivent être libellées en français et sont à adresser sous pli fermé à l'Administrateur Provisoire de FINADEV au plus tard le 24 janvier 2025 à 13 heures précises, en double exemplaires avec la mention "à n'ouvrir qu'en séance".

V- Besoin d'informations

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au numéro +229 01 69 59 14 91 et à l'adresse mail: info.bj@finadev-groupe.com.

Fait à Cotonou, le 08 janvier 2025



Aymar C. ADONON
Administrateur Provisoire